

II.7/Classification des risques :

Les risques peuvent être classés en grandes familles, selon deux critères principaux qui sont l'intensité du risque (fréquence et gravité) et sa nature (la nature de l'aléa).

II.7.1/Classification selon la gravité et la fréquence :

Chaque personne est exposée en permanence à des risques de toute nature. Ces risques peuvent faire l'objet d'une première classification : Risques de la vie quotidienne, Risques naturels, Risques technologiques, Risques conflictuels, Risques de transports.

Toutefois, cette typologie ne permet pas de distinguer les risques courants de ceux qu'on nomme majeurs (sur laquelle l'étude s'intéresse). Les critères fréquence et gravité peuvent permettre d'appréhender cette distinction à l'image de la courbe réalisée par Farmer.

II.7.2/Classement des risques :

Selon la nature Elle constitue la classification la plus répandue, c'est la classification adoptée par l'ONU qui a identifiée pas moins de quatorze risques majeurs, réparties en deux groupes (voir tableau), parmi lesquelles l'Algérie a reconnu dix. Selon ce critère (nature du risque), les risques peuvent être divisés en deux catégories :

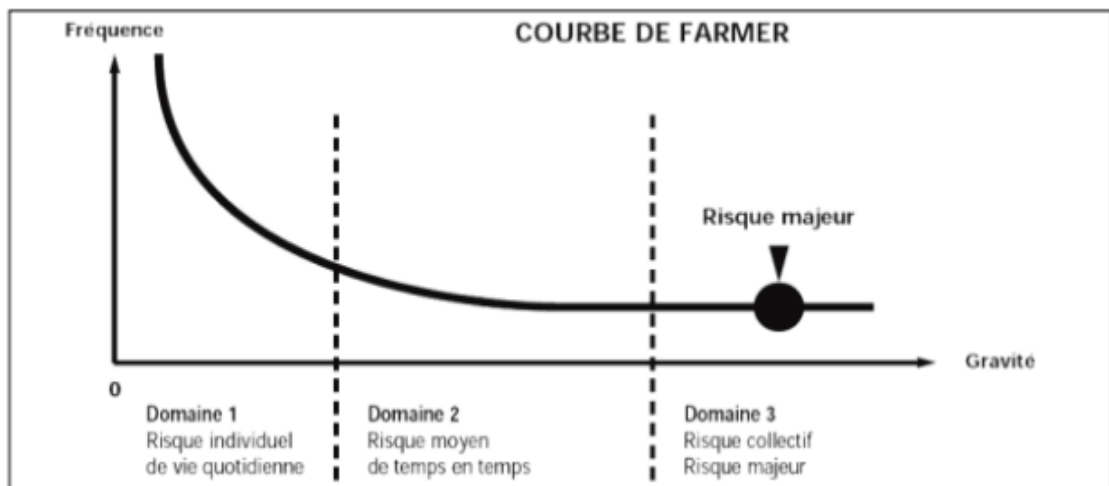
Risques naturels peuvent être classés en grandes catégories, selon la nature de l'aléa : d'origine tellurique (volcanisme, séismes), d'origine climatique et météorologique (inondations, tempêtes...), d'origine géologique (mouvements de terrain). Risques anthropiques : dus à l'action de l'homme comme les risques technologiques (nucléaires, industriels...), les risques environnementaux...

En résumé, il existe plusieurs critères selon lesquels on peut classer les risques, dans ce chapitre, on a entamé la classification des risques selon la nature et selon la gravité et la fréquence de ces risques. On peut aussi classer les risques selon la

source de danger, selon ce critère, les risques sont classés en trois catégories ; risques naturels, risques technologiques et risques sociaux.

II.7.3/Classement des risques selon la courbe de Farmer :

Farmer a réalisé une courbe (Graph.2) qui met en relation, pour le risque, la fréquence et la gravité : les accidents étant d'autant plus fréquents qu'ils sont peu graves. Cette courbe est en trois domaines qui peuvent être illustrés par l'exemple de l'accident routier[6] :



Graphe 1 : La courbe de Farmer[6].

Domaine 1 : Evénement à fréquence très élevée et de faible gravité qui sont du domaine du risque individuel ;

Ex : accident de voiture avec tôles froissées, dégâts matériels : plusieurs millions d'accidents .

Domaine 2 : Evénement à fréquence moyenne aux conséquences graves : Ex : victimes et dégâts importants, plusieurs milliers de décès.

Domaine 3 : Evénements à fréquence faible et de grande gravité. Il s'agit d'un risque collectif : c'est le risque majeur.

Ex : accident d'un car à Beaune (France) en juillet 1982, 53 victimes - carambolage de Mirambeau en novembre 1993, 17 morts et 49 blessés graves).

II.7.4/Classement des risques selon la loi 04-2026 :

Les risques, selon les articles 10 et 26 de La loi 04/20 du 25 décembre 2004 relative à la prévention des risques majeurs et à la gestion des catastrophes dans le cadre du développement durable .

II.8/Dimensions du risque :

Comme le risque constitue un concept pluridisciplinaire, il sous-tend en trois dimensions : sociales, spatiales et législatives qui peuvent faciliter sa compréhension.

II.8.1/Dimensions sociales du risque :

La dimension sociale semble d'autant plus importante et participe à la construction du risque, au même titre que l'aléa, selon Beck la dimension sociale des risques intervient notamment par deux éléments : l'intermédiaire de la représentation cognitive des risques et par la culture des risques.

II.9/Gestion du risque :

La gestion des risques est une « approche adoptée par une collectivité ou une organisation, visant la réduction des risques et misant sur la prise en compte constante et systématique des risques dans ses décisions administratives, dans la gestion de ses ressources ainsi que dans la façon dont elle assume ses responsabilités ». Il s'agit donc d'un modèle de gestion axé sur la protection des personnes et des biens qui cherche à s'adapter aux réalités modernes et complexes de nos sociétés. Comme les risques sont des éléments constitutifs de celles-ci, ils sont à la fois complexes, diversifiés et dynamiques. Or, la gestion des risques est un modèle qui doit être à même de répondre à cette réalité. Diverses catastrophes industrielles récentes, ont démontré que malgré l'application des mesures de sécurité, la possibilité que survienne un accident industriel majeur

demeure toujours présente. En effet, malgré « la mise en œuvre effective des mesures d'atténuation, les risques résiduels sont une éventualité que toute installation à risque devrait considérer ». Par ailleurs « le progrès scientifique et technologique, allié aux impératifs économiques d'une société de consommation, donnent lieu à l'apparition de nouveaux dangers menaçants la santé et la sécurité des personnes ». En outre, certaines problématiques urbaines (ex : croissance de la population et l'étalement du tissu urbain) contribuent à augmenter le nombre de personnes exposées à des installations comportant des risques industriels majeurs. Dans ces circonstances, les risques industriels, de par les conséquences qu'ils peuvent engendrer sur les personnes, les biens et l'environnement, constituent des enjeux importants pour les sociétés modernes. Dans cette lignée, on voit de plus en plus se développer des modèles de gestion visant à s'assurer de la maîtrise de ce type de risques[4]. La gestion des risques est une opération commune à tout type d'activité. Les objectifs visés peuvent concerner par exemple :

- le gain de rentabilité et de productivité ;
- la gestion des coûts et des délais ;
- la qualité d'un produit...

La gestion du risque peut être définie comme l'ensemble des activités coordonnées en vue de réduire le risque à un niveau jugé tolérable ou acceptable. Cette définition, cohérente avec les concepts présentés dans les guides, s'appuie, ainsi, sur un critère d'acceptabilité du risque.

De manière classique, la gestion du risque est un processus itératif qui inclut notamment les phases suivantes :

- Appréciation du risque (analyse et évaluation du risque) ;
- Acceptation du risque ;
- Maîtrise ou réduction du risque. [1]